

ORGANISER

CHAMPIONNAT FEDERAL NEIGE ANNUEL CAHIER DES CHARGES

Cahier des charges à respecter pour organiser le
Championnat Fédéral de Canicross NEIGE
Descriptif du dossier de candidature

REMARQUES

Edition 2020



FSLC 

Fédération des Sports et Loisirs Canins

FEDERATION DES SPORTS ET LOISIRS CANINS

4 rue de la Forge
22450 HENGOAT

www.fslc-canicross.net

Rev 0	01/04/2015	Première émission					DIFFUSION RESTREINTE	
Rev 1	01/07/2016	Edition 2017 selon ❶						
Rev 2	15/03/2017	Edition 2018 selon ❷						
Rev 2a	05/11/2019	Mise à jour						
Document N°	FSLC	ORG	006	Date	Annexes	Rédacteur	Page	REV 2a
				05/11/2019	0	OL/MR	1/8	

SOMMAIRE

1. OBJET	page 2
2. DEPOT DE CANDIDATURE	page 3
3. CONSTRUCTION DU DOSSIER & ATTRIBUTION	page 3
4. CONTINGENCES TECHNIQUES	page 4
4.1 Technicité du parcours	page 5
4.2 Points d'eau	page 5
4.3 Aires de départ et arrivée	page 5
4.4 Suggestions de chronologie des épreuves	page 5
4.5 Distances	page 5
4.6 Chronométrage	page 5
4.7 Lignes de départ et d'arrivée	page 5
4.8 Croisement de pistes	page 6
4.9 Balisage	page 6
4.10 Respect du site de course	page 6
5.. RELATIONS AVEC LA FSLC	page 6
6..INSCRIPTIONS	page 7
6.1 Inscriptions	page 7
6.2 Liste des départs	page 7
6.3 Timing	page 8
6.4 Retrait des dossards	page 8
7..TITRES	page 9
8..RECOMPENSES	page 9

1. OBJET

Le présent cahier des charges est établi dans le but d'aider les organisateurs à mettre sur pied le championnat Fédéral NEIGE dans les meilleures conditions.

2. DEPOT DE CANDIDATURE

CHAMPIONNAT FEDERAL NEIGE FSLC

2.1 Dépôt du dossier complet :

⌚a Au plus tard le 15 aout de l'année précédente

Courrier ou email à transmettre à :

Votre Délégué Technique Régional
Contact sur le site, onglet documentation/affiliations
Et à Jacques ADAM president@trophee-des-vosges.com

2.2 Publication :

⌚a ANNONCE et inscription au calendrier avant le 30 septembre de l'année précédente

3. CONSTRUCTION DU DOSSIER ET ATTRIBUTION

Le dossier de candidature doit contenir :

- le lieu de la manifestation
- les conditions d'accessibilité du site notamment en cas de chute de neige
- les dates possibles :
 - ⌚a Week end de la Saison d'hiver du 1er janvier au 30 mars en prévoyant éventuellement une date de repli
- les catégories proposées conformément au règlement FSLC
- le tarif des inscriptions proposé
- les horaires de départs
- le comité d'organisation, les éventuels sponsors et structures locales qui se joignent à l'organisation. Une commission de 3 juges spécialisés ayant déjà une expérience neige (arbitrage d'au moins une course neige ou participation ou organisation d'au moins deux courses neige) sera nommée en accord avec le responsable des juges, la commission neige et le club organisateur.
- le programme de la manifestation
- le type d'épreuve et de départ selon les manches :
-

CANI BLANC BENJAMINS : départ groupé ou CLM
CANI BLANC MINIMES : départ groupé ou CLM
CANI BLANC CADETS : départ groupé ou CLM
CANI BLANC ADULTE SAMEDI : départ contre la montre ou groupé par vagues
SKI JOERING SPRINT contre la montre
CANI BLANC ADULTE DIMANCHE : départ contre la montre ou groupé par vagues
SKI JOERING LONG contre la montre

② Possibilité de l'épreuve en nocturne après accord de la commission neige

- le plan des parcours avec leur longueur, dénivelé, altitude des points le plus haut et le plus bas pour les 2 manches du Championnat si les parcours diffèrent.
- les éventuels parcours de repli en cas de conditions météorologiques défavorables
- le service des pistes responsable du site avec les coordonnées
- les modalités de balisage notamment en cas de conditions météorologiques défavorables (neige, faible visibilité...)
- un descriptif sommaire sur les risques avalanches (existence d'un PLDA, d'un plan de prévention des risques...)
- le descriptif du site avec les capacités d'accueil :
 - * parking (nombre de places voitures et camping car),
 - * hébergement (hôtel, camping...),
 - * **sanitaires**
 - * restauration si prévue par l'organisateur.
 - * salle de repli pour les retraits de dossard, le vétérinaire et les contrôles juges de course

Le dossier complet avec un chapitre par sujet, des photos ainsi que plans du parcours est à envoyer à :

Votre Délégué régional et
Jacques ADAM president@trophee-des-vosges.com

Les personnes en charge de ce dossier pourront juger utile ou non de se déplacer sur place afin de rencontrer les organisateurs et de voir le site ou déléguer une personne apte à le faire.

Le club organisateur doit avoir fait preuve de sa puissance organisationnelle en ayant mis en place au moins une fois une course sur les lieux pressentis avec une bonne qualité d'organisation. Néanmoins le Comité Directeur peut proposer un site sans expérience si l'équipe d'organisation s'avère solide et expérimentée.

4. CONTINGENCES TECHNIQUES

Elles doivent répondre aux contingences générales édictées par la FSLC. Le règlement de course ainsi que les différents textes techniques sont applicables dans leur dernière version à la date de l'événement.

Elles doivent également répondre aux exigences suivantes :

4.1 Technicité du parcours :

Le parcours doit être varié, le site doit être damé avant et entre les 2 manches de course, l'organisateur devant donner des garanties sur ce point : implication du service des pistes via une convention ou une lettre d'intention... Il se fait de préférence sur des parcours existants mais pourra être tracé spécialement pour l'occasion.

4.2 Points d'eau :

Les points d'eau compte tenu de la neige et du risque de gel ne sont pas nécessaires.

4.3 Aires de départ et arrivée :

Pour des raisons de sécurité, des sas doivent être prévus dans la zone de départ et d'arrivée afin de maintenir le public à l'écart des concurrents.

Le sas d'arrivée doit être suffisamment long (au moins 30 mètres) pour que le concurrent puisse s'arrêter plus loin que la ligne de chronométrage.

4.4 Suggestion de chronologie des épreuves

Samedi : ski jo sprint
 Benjamins
 Minimes
 Cadets
 Canicross Blanc Adulte
(Possibilité en nocturne après accord de la commission neige)

Dimanche : Ski jo long
 Canicross Benjamins
 Canicross Minimes
 Canicross Cadets
 Canicross Blanc Adulte

Il est possible (mais non obligatoire) de prévoir un relais.

Les horaires seront définis en fonction de la saison et à titre indicatif, ils pourront être modulés en fonction des événements climatiques

4.5 Distances

Pour le canicross blanc les distances sont comprises entre 4500 m à 7000m

 Cani-Benjamins : 1,5 kms maxi

 Cani-Minimes : 2.5 kms maxi

 Cani-Cadets : 3.5 km maxi

Pour le ski joering sprint : distance entre 4500 à 7000 m

Pour le ski jo long : distance entre 9000 et 14 000 m

4.6 Chronométrage :

Les types de chronométrage et de classement doivent être validés par la FSLC

- ② Le chronométrage a puces est fortement souhaité

4.7 Lignes de départ et d'arrivée

Les lignes de départ et d'arrivée peut être matérialisée de deux manières:

- Ligne tracée sur la neige avec une bombe écologique n'ayant pas d'impact sur l'environnement
- Planche de bois gelée insérée dans la neige

La matérialisation du couloir peut se faire par le biais de:

- Ligne tracée avec une bombe écologique sans impact sur l'environnement
- Barrière éventuellement espacées de rubalise
- Rubalises
- Morceau de bois ou piquet disposé à intervalles réguliers en tenant compte les risques météorologiques d'absence de visibilité

4.8 Croisement de pistes

En cas de croisement avec des pistes (alpin, nordique, raquette) l'organisateur devra veiller à ce que celui-ci soit sécurisé c'est à dire :

- Soit que les pistes croisées seront fermées
- Soit qu'une personne sera présente pour assurer le croisement et la sécurité des compétiteurs et de leur chien

4.9 Balisage

L'organisateur devra veiller à assurer un balisage conforme aux nécessités imposées par la montagne et notamment prévoir les conditions météorologiques défavorables (chute de neige abondante ou très faible visibilité)

4.10 Respect du site de course

L'organisateur doit prendre toutes les mesures en adéquation avec le site de course, notamment pour la protection de l'environnement, le respect de la faune et de la flore, des pistes et leurs alentours. Il apportera une attention toute particulière à ce que les déchets soient ramassés (déchets, déjections canines...). Il pourra notamment exclure les concurrents ne respectant pas ces prescriptions.

② 4.11 Fermeture de la piste

La piste utilisée pour les différentes devra impérativement être fermée au public par arrêté du Maire et le balisage bien clair sans ambiguïté pour celui ci

5. RELATIONS AVEC LA FSLC

L'organisateur et la Fédération doivent travailler en étroite collaboration sur l'élaboration de cette épreuve

Le conseiller technique est l'intermédiaire entre la fédération et le club organisateur. Il apporte les conseils à l'organisateur. A 6 mois, 3 mois et 1 mois un point sera fait entre l'organisateur et le comité.

Le nom de la Fédération des Sports et Loisirs Canins doit apparaître sur tous les documents de course, communiqués de presse, etc.

Des emplacements publicitaires lui seront réservés gratuitement dans les aires et documents de courses, de même pour les sponsors de la Fédération.

Le détail de ceux-ci sera communiqué au moins un mois avant le début de l'épreuve.

6. INSCRIPTIONS ET PARTICIPATION

6.1 Inscriptions :

Les présidents des clubs sont responsables de l'inscription de leurs licenciés. Elles doivent parvenir à l'organisateur en utilisant le formulaire d'inscription accompagné d'un chèque représentant le montant total des taxes pour la totalité de son équipe. Un capitaine d'équipe devra être désigné.

Une photocopie des licences seront jointes au dossier.

Une photocopie de la fiche cyno sanitaire sera jointe au dossier

Les licenciés individuels s'inscriront directement auprès de l'organisateur.

Les bulletins d'inscription devront comporter les champs obligatoires suivants:

(La FSLC pourra soumettre un bulletin type si l'organisateur le souhaite)

CHIEN

Nom du chien :

Race :

Sexe :

N° d'identification :

Date de naissance :

Discipline (CANICROSS-CANIVTT, ski jo etc ...)

Participation à une course des chiens d'or : nom de cette course

CONCURRENT

Nom :

Prénom :

Sexe :

Date de naissance :

Nom du club :

Fédération + N° de licence

Le délai d'inscription est fixé au plus tôt ou le plus tard possible en fonction de la DDSPP de chaque département. Vérifiez avec votre Direction des Services Vétérinaires si une liste doit être déposée au préalable.

Les inscriptions incomplètes et les inscriptions hors délai ne pourront pas être prises en compte.

La liste complète des concurrents devra être fournie au responsable des licences de la FSLC dans la semaine précédent l'épreuve afin de vérifier la

validité des licences.

Le changement de chien reste possible au plus tard lors de la visite vétérinaire du samedi. Il incombe au coureur de prévenir l'organisation.
Pas d'inscription dans les derniers 8 jours.

6.2 Liste des départs :

LE SAMEDI : les non-licenciés partiront après les licenciés

Ski jo : selon le classement chien d'or 2015 , tirage au sort pour les suivants

- ② CROSS BLANC : départ en groupé de préférence, si l'épreuve se déroule contre la montre, Tirage au sort des licenciés en 1er , puis tirage au sort pour les non-licenciés ensuite. Minimum 4 jours avant l'épreuve
Cette liste sera établie conjointement avec la fédération.

LE DIMANCHE : Départ en fonction du classement de la veille

6.3 Timing

Le samedi à J-8 fin des inscriptions.

Le dimanche à J-7 préparation des ordres de départ.

Lundi à J-6 envoi au directeur technique et au juge de la liste des départs pour validation.

Mercredi à J-4, mise en ligne des inscriptions et des horaires de départ.

6.4 Retrait des dossards :

Les dossards seront remis au capitaine de Club ou à défaut à chaque concurrent sur présentation de leur propre licence.

- Licence individuelle, présentation de la licence
- Non licencié, carte d'identité et certificat médical

Le contrôle vétérinaire est obligatoire pour les chiens participants aux épreuves : le samedi matin pour les chiens faisant les 2 jours et le dimanche matin pour ceux ne faisant que ce jour.

Un chien est inscrit pour 2 jours, pour le cas où il y aurait changement, le concurrent ne sera pas classé sur le week-end mais sur 2 courses distinctes et ne pourra plus être classé pour le championnat.

Le vétérinaire devra vérifier que les chiens sont physiquement aptes et capables de courir sur neige.

Un marquage sera effectué. Prévoir 2 couleurs distinctes Canicross et Ski Joering, proscrire les bombes de peinture (allergie) et privilégier les sticks gras.

L'organisateur doit prévoir 2 juges formés pour contrôler le matériel (ski, chaussures, accessoires des chaussures, bâtons...).

Le juge arbitre de course se réserve le droit d'effectuer un contrôle aléatoire sur le matériel des concurrents et leur chien. Il peut procéder à ce contrôle au départ ou à l'arrivée des épreuves. Un deuxième marquage devra être effectué après la première épreuve.

Un contrôle des puces d'identification ou du tatouage pourra être mis en place de façon aléatoire

7. TITRES DE CHAMPION FEDERAL FSLC

Les titres sont décernés aux licenciés de la fédération de nationalité française répondant aux critères conformément au règlement de course en vigueur.

En cas de conditions météorologiques particulièrement défavorables ne permettant la tenue que d'une manche, le championnat fédéral pourra se jouer que sur une manche. La décision est prise par la Fédération sur proposition de l'organisateur ou d'un juge de course.

Voir règlement course de la FSLC, article 7.1

8. RECOMPENSES

La dotation en récompenses sera proposée par le club organisateur à la FSLC.

Elle récompensera au minimum les 3 premiers de chaque catégorie.

Un lot souvenir sera prévu pour chaque participant.

La Fédération des Sports et Loisirs Canins participe à la charge que représente la réalisation des trophées.